

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	40	46

N° 208/2018

OBJET : Création d'un pôle culturel intercommunal – Assistance à maîtrise d'ouvrage

L'an deux mille dix-huit et le 2 octobre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 25 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Geneviève PAUBERT, Danielle TENSA ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, M. Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M^{me} Nadine BARRE donne procuration à M. Philippe FOURMENTIN, M. Gilles COMBES à M^{me} Danielle TENSA, M. Michel COURTIADÉ à M^{me} Sabine PARACHE, M^{me} Annick MELINAT à M. Pascal TATIBOUET, M. Sébastien VINCINI à M. Jean-Louis REMY, M^{me} Joséphine ZAMPESE à M. René AZEMA.

ABSENTS : Messieurs Jean DELCASSE, Serge MARQUIER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

M. Bernard TISSEIRE a été nommé secrétaire de séance.

L'ancienne communauté de communes de la Vallée de l'Ariège (CCVA) était porteuse depuis plus de deux ans d'un projet de rénovation et de réaménagement du bâtiment de son école de musique intercommunale.

Ce projet, suite à la fusion, s'inscrit plus largement dans la volonté de réaliser un équipement culturel polyvalent permettant l'accueil de spectacles vivants, une plus grande diversité culturelle et renforçant ainsi l'attractivité du territoire.

Dans cette perspective, la CCLA a adopté une délibération de principe le 20/12/2017 pour faire l'acquisition du bâtiment situé place St Roch sur la commune d'Auterive et dont le Département est propriétaire. L'acte de vente en la forme administrative est à ce jour en cours de préparation.

Ce projet est l'un des projets structurants inscrits dans le plan pluriannuel de la CCBA présenté dans le cadre de la prospective financière lors du conseil communautaire du 11 septembre 2018.

Afin de mener à bien cette opération, la CCBA envisage de missionner un Assistant au Maître d'Ouvrage (AMO) pour réaliser la phase d'études et de consultation ainsi que le suivi du marché de conception-réalisation concernant les travaux de construction.

Les prestations constitutives de la mission qui fait l'objet du présent marché se décomposent en quatre éléments de mission :

- réalisation des études préalables de pré programmation ;
- réalisation des études de programmation ;
- assistance pour la désignation du maître d'œuvre de l'opération et la passation du marché avec celui-ci ;
- tranche optionnelle : assistance pour le suivi de l'adéquation des études de conception du maître d'œuvre avec le programme de l'opération.

Le montant de cette prestation est estimé à 40 000 € H.T.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE le principe de réalisation d'un pôle culturel intercommunal,

AUTORISE le Président à lancer la procédure d'appel d'offres pour la consultation des Assistants à maîtrise d'ouvrage,

ENGAGE les crédits nécessaires sur la ligne budgétaire correspondante.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS